

Permanences

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30
fax : 02 31 27 26 28

Suivi Obstétrical

Secrétaire

Amélie LHONNEUR
lhonneur-a@chu-caen.fr
Tél. : 02 31 27 23 71

Sage-femme coordinatrice

Annie LETARDIF
letardif-a@chu-caen.fr

Suivi Néonatal

Secrétaire

Delphine BOSCHER
boscher-d@chu-caen.fr
Tél. : 02 31 27 27 91

Puéricultrice coordinatrice

Marie-France LEROYER
bartolacci-mf@chu-caen.fr

Santé publique, épidémiologie

Dr Pascal THIBON
thibon-p@chu-caen.fr
Ludovic PRIME
prime-l@chu-caen.fr

Réseau de périnatalité de Basse Normandie

CHU de Caen - Bât. FEH niv. 2
Avenue de la Côte de Nacre
14033 CAEN Cedex 9

contact@perinatbn.org ■ www.perinatbn.org



Pour un lien
étroit et coordonné
entre les professionnels
de santé, acteurs
de la *périnatalité*



Réseau de Périnatalité
de Basse Normandie

Qui le constitue ?

C'est un réseau de professionnels de santé en médecine périnatale regroupant des :

- usagers du système de santé,
- libéraux (médicaux et paramédicaux),
- personnels des établissements publics et privés accueillant des futures mères et/ou des enfants.

Pourquoi ?

Le réseau vise à optimiser la prise en charge obstétricale et néonatale.

Les enfants ayant été hospitalisés en néonatalogie pour grande prématurité, avec un poids de naissance faible ou avec une autre pathologie périnatale pourront bénéficier d'un suivi adapté jusqu'à l'âge de 7 ans.

Les objectifs définis sont :

- le partenariat avec les personnes ou établissements cités ci-dessus,
- la coordination entre professionnels et/ou l'équipe de coordination du réseau,
- l'information avec un accès au site internet, une mise à disposition de documents, des réunions...
- la formation en vue d'harmoniser les pratiques (dossier commun de suivi de grossesse, entretien prénatal, suivi des nouveau-nés à risque...),
- la prévention en santé publique grâce à des indicateurs existants et à venir.

Comment adhérer ?

En adressant une demande datée et signée au réseau de périnatalité après avoir pris connaissance des statuts, de la convention et de la charte, en accès libre sur le site du réseau.

Droits, devoirs et obligations des membres

- S'engager à assurer le suivi des prises en charge des usagers ayant signé la charte.
- Participer à faire vivre le réseau en partageant des données permettant l'évaluation de la prévention en santé publique.
- Respecter les règles professionnelles, les statuts, la convention et la charte.
- Participer aux actions de mise en œuvre des projets du réseau en assistant aux assemblées générales.